



Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tel. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: contact@cetim.ch
Site Web: www.cetim.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

42^e session / Septembre 2019

Point 3 : Dialogue interactif avec le
Rapporteur spécial sur le droit au
développement

Déclaration orale Vérifier à l'audition

Examen du rapport du Rapporteur spécial sur le droit au développement (A/HRC/42/38, 2 juillet 2019)

Monsieur le Président,

Selon la Déclaration sur le droit au développement, tout un chacun et tous les peuples « ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement. »

Or, les politiques de développement promues depuis plusieurs décennies ne misent que sur la croissance économique. Comme chacun le sait et le constate tous les jours, ce modèle de développement est un échec patent, creuse les inégalités avec toutes leurs conséquences néfastes et porte atteinte à l'environnement. D'un côté presque la moitié de l'humanité vit dans la misère, et de l'autre, quelques dizaines d'individus disposent autant de richesse que près de 4 milliards de personnes réunies.

Comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises dans cet enceinte, il n'existe pas de modèle unique ou pré-établi de développement. Un développement authentique exige le droit des peuples à décider de leur avenir, le respect de leur souveraineté sur leurs ressources, sur leurs richesses naturelles et de leur identité culturelle.

Autrement dit, il s'agit de remplacer les relations d'exploitation et de subordination par des relations entre égaux, tant au niveau interpersonnel qu'international, de manière à ce que tous les peuples et tous les êtres humains, sans exception, puissent jouir de tous les droits.

Nous tenons également à souligner que le développement n'est pas un problème qui concerne uniquement les pays du Sud, mais également les pays du Nord, étant donné que nous sommes face à un maldéveloppement généralisé au niveau mondial qui est à l'origine des crises à tous les niveaux : économique, financier, social, environnemental... menaçant même de l'existence de l'humanité.

Dans ce contexte, le CETIM remercie le Rapporteur spécial sur le droit au développement pour son rapport qui met en exergue le contenu de la Déclaration sur le droit au développement. Il présente également des lignes directrices et fait des recommandations détaillées pour la mise en œuvre de ce droit.

Nous sommes d'accord avec lui pour affirmer que la mise en œuvre effective du droit au développement nécessite le respect avant tout de la souveraineté des États et de la démocratisation des prises de décision, au niveau national comme au niveau international. A ce dernier propos, les activités des sociétés transnationales, les institutions financières et le commercial international doivent être soumis aux objectifs de la Charte de l'ONU et de la Déclaration sur le droit au développement.

Par ailleurs, certaines propositions du Rapporteur spécial seront très utiles pour le Groupe de travail intergouvernemental dans sa tâche d'élaborer un projet d'instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement que nous estimons nécessaire pour la mise en œuvre effective de ce droit.

Monsieur le Président,
Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 11 septembre 2019